

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-neuf mars à onze heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Périscolaire le Conseil Municipal de la commune de LIESLE, convoqué le vingt-cinq mars deux mil quatorze.

Présents : Tous les Conseillers municipaux :

. AUBEL Nicole	. FONTANIER Marilyne	. LINIGER Mathieu
. BOUVERET James	. FOURNIER Stéphanie	. STRAPPAZZON Paula-cristina
. CUSSEY Alain	. HUMBERTJEAN Christine	. VALLET Jean-Noël
. DAUDEY Pierre	. JAVANET Aurélie	. VALOT Simone
. DOLE Fabienne	. KERN Isabelle	. WOITTEQUAND Julien

Absents : \

ORDRE DU JOUR

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Simone VALOT, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Christine HUMBERTJEAN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

2. Election du Maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Paula-cristina STRAPPAZZON et Mme Nicole AUBEL.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes

ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : Quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : Zéro
- d. Nombre de suffrages exprimés : Quinze
- e. Majorité absolue : Huit

Suffrages obtenus par les candidats :	<u>En chiffres</u>	<u>En lettres</u>
. CUSSEY Alain :	1	Un
. DAUDEY Pierre :	10	Dix
. VALOT Simone :	4	Quatre

2.5. Proclamation de l'élection du maire

M. Pierre DAUDEY a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de M. Pierre DAUDEY élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire. (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Election du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : Quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : Zéro
- d. Nombre de suffrages exprimés : Quinze
- e. Majorité absolue : Huit

Suffrages obtenus par les candidats :	<u>En chiffres</u>	<u>En lettres</u>
. DOLE Fabienne :	1	Un
. HUMBERTJEAN Christine :	1	Un
. LINIGER Mathieu :	4	Quatre
. VALLET Jean-Noël :	1	Un
. VALOT Simone :	8	Huit

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Mme Simone VALOT a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

3.2. Election du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : Quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : Zéro
- d. Nombre de suffrages exprimés : Quinze
- e. Majorité absolue : Huit

Suffrages obtenus par les candidats :	<u>En chiffres</u>	<u>En lettres</u>
. DOLE Fabienne :	6	Six
. HUMBERTJEAN Christine :	5	Cinq
. WOITTEQUAND Julien :	4	Quatre

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : Quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : Un
- d. Nombre de suffrages exprimés : Quatorze
- e. Majorité absolue : Huit

Suffrages obtenus par les candidats :	<u>En chiffres</u>	<u>En lettres</u>
. DOLE Fabienne :	10	Dix
. HUMBERTJEAN Christine :	4	Quatre

3.2.3. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mme Fabienne DOLE a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

3.3. Election du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : Quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : Zéro
- d. Nombre de suffrages exprimés : Quinze
- e. Majorité absolue : Huit

Suffrages obtenus par les candidats :	<u>En chiffres</u>	<u>En lettres</u>
. BOUVERET James :	4	Quatre
. CUSSEY Alain :	1	Un
. LINIGER Mathieu :	9	Neuf
. WOITTEQUAND Julien :	1	Un

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. Mathieu LINIGER a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00